



## Conseil Municipal extraordinaire du 15 mars 2019

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Excusés : 3

Absent : 0

Le 15 mars 2019 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gluiras régulièrement convoqué par mail et courrier en date du 12 mars 2019, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

**Etaient présents** : Mmes BEUDOT Elisabeth, COURTHIAL Marie-Laure et MICHEL Maryline, MM. BESSON François, FAYARD Etienne, FOUGIER Sébastien, HAVOND Mickaël et TAULEIGNE Marc.

**Etaient absents excusés** : madame CHABAL Fabienne (procuration à FAYARD Etienne), monsieur COURTHIAL Gildas (procuration à HAVOND Mickaël) et monsieur KANDOUCI Christian (pas de procuration).

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme Elisabeth BEUDOT est nommée secrétaire de séance secondée par la secrétaire de mairie Céline CUVILLIEZ.

### Délibération 20191503-1001 : Vote du compte de gestion 2018 du budget principal

Monsieur le Maire atteste que le compte de gestion présenté par le comptable public de la trésorerie de Privas est en tout point identique au compte administratif (documents envoyés aux conseillers avec la convocation).

***Les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2018 du budget principal à l'unanimité.***

### Délibération 20191503-1002 : Vote du compte administratif 2018 du budget principal

Monsieur le Maire présente les grandes lignes de l'exécution budgétaire de l'exercice 2018. Il souligne que les dépenses sont maîtrisées (même si l'annulation d'un titre de 2015 est venue artificiellement accroître les dépenses). Les recettes sont stabilisées. En investissement, l'année aura été marquée par la concrétisation des deux importants projets : chaufferie collective et résidence Paul Serre.

Après avoir détaillé l'ensemble des postes et répondu aux questions monsieur le maire quitte la salle afin que les conseillers votent le compte administratif 2018.

Monsieur FOUGIER Sébastien, premier adjoint, prend la parole et procède au vote du compte administratif. Monsieur KANDOUCI n'ayant pas donné procuration le vote du compte administratif se fera sur une base de 9 votants.

## Compte administratif 2018 (synthèse)

### Budget de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Réalisé 2018	Chapitre	Réalisé 2018
011 Charges à caractère général	110 635.05	013 Atténuation de charges	14 379.20
012 Charges de personnel & frais assimilés	153 212.07	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 535.72
014 Atténuation de produits	0.00	73 Impôts & taxes	215 065.40
65 Autres charges de gestion courante	37 350.54	74 Dotations, participations & subventions	157 467.95
66 Charges financières	33 436.14	75 Autres produits de gestion courante	49 940.34
67 Charges exceptionnelles	38 471.70	76 Produits financiers	18.05
022 Dépenses imprévues	0.00	77 Produits exceptionnels	82 217.58
023 Virement à la section d'investissement	0.00		
042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	67 849.90	042 Opérations d'ordre (travaux en régie)	17 040.78
<b>002 Déficit de fonctionnement 2017</b>	<b>0.00</b>	<b>002 Excédent de fonctionnement 2017</b>	<b>154 535.36</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>440 955.40</b>	<b>Total recettes</b>	<b>719 200.38</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>278 244.98</b>	<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0.00</b>

### Budget d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Réalisé 2018	Chapitre	Réalisé 2018
20 Immobilisations incorporelles	12 219.52	13 Subventions d'investissement	218 435.22
21 Immobilisations corporelles	215 975.57	16 Emprunts & dettes assimilées	224 107.50
23 Immobilisations en-cours	579 024.63	21 Immobilisations corporelles	0.00
13 Subventions d'investissement	0.00	10 Dotations fonds divers	42 872.55
16 Emprunts & dettes assimilées	191 920.93	021 Virement de la section de fonctionnement	0.00
020 Dépenses imprévues	0.00		
040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	17 040.78	040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	67 849.90
041 Opérations patrimoniales	4 034.54	041 Opérations patrimoniales	4 034.54
		024 Produits de cessions	0.00
<b>001 Déficit d'investissement 2017</b>	<b>0.00</b>	<b>001 Excédent d'investissement 2017</b>	<b>457 921.02</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>1 020 215.97</b>	<b>Total recettes</b>	<b>1 015 220.73</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>0.00</b>	<b>Résultat d'investissement</b>	<b>4 995.24</b>

**Les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif 2018 du budget principal à l'unanimité des 9 conseillers municipaux présents.**

### Délibération 20191503-1003 : Vote de l'affectation des résultats 2018 du budget principal

Au vu des résultats en section de fonctionnement (excédentaire de 278 244.98€) et d'investissement (déficitaire de 4 995.24€), et de la prise en compte des RAR (Restes à Réaliser) 2018, monsieur le maire propose l'affectation des résultats telle qu'indiquée dans le tableau récapitulatif de l'exercice.

**Détermination et affectation des résultats 2018**

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE			
LIBELLES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	LIBELLES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	LIBELLES	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (2017)		154 535.36	Résultats reportés (2017)		457 921.02	Résultats 2017 reportés	0.00	612 456.38
Opérations exercice	440 955.40	564 665.02	Opérations exercice	1 020 215.97	557 299.71	Opérations exercice	1 461 171.37	1 121 964.73
<b>Totaux</b>	<b>440 955.40</b>	<b>719 200.38</b>	<b>Totaux</b>	<b>1 020 215.97</b>	<b>1 015 220.73</b>	<b>Totaux</b>	<b>1 461 171.37</b>	<b>1 734 421.11</b>
Résultat de clôture	0.00	278 244.98	Résultat de clôture	4 995.24	0.00	Résultat de clôture		273 249.74
			Besoin de financement (1)	4 995.24				
			Excédent de financement (1)	0.00				
				<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>			
			Restes à réaliser	195 583.97	27 500.00			
			Besoin de financement (2)	168 083.97				
			Excédent de financement (2)	0.00				
			Besoin total de financement	173 079.21				
			Excédent total de financement	0.00				
				173 079.21		<i>Affectation obligatoire au compte 1068 recettes d'investissement du budget 2019 pour combler le besoin de financement nécessaire à l'équilibre</i>		
				105 165.77		<i>Au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté en recette sur 2019</i>		
				0.00		<i>Au compte 001 Excédent d'investissement reporté</i>		
				4 995.24		<i>Au compte 001 Déficit d'investissement reporté en dépense sur 2019</i>		

**Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats 2018 du budget principal.**

Délibération 20191503-1004 : Vote des taux d'imposition locale (TH, TFb & TFnb)

Monsieur le maire rappelle l'engagement du conseil municipal lors du vote des taux l'année précédente à savoir qu'il n'y aurait plus aucune augmentation jusqu'à la fin du mandat. Il rappelle cependant que la révision annuelle par l'Etat des bases de calcul de ces impôts pourrait conduire à une augmentation de l'impôt associé :

Les taux soumis au vote sont donc les suivants :

- La Taxe d'habitation : 8.90%,
- La Taxe sur le Foncier Bâti : 8.80%,
- La Taxe sur le Foncier Non Bâti : 48.00%

**Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition suivants : Taxe d'habitation : 8.90%, Taxe sur le Foncier Bâti : 8.80%, Taxe sur le Foncier Non Bâti : 48.00%.**

Délibération 20191503-1005 : Loyers & charges locatives Résidence Paul Serre pour Séniors autonomes

Après avoir fait le point sur les réservations de la résidence Paul Serre (3 appartements sur 5), monsieur le maire souhaite valider le montant des loyers et des charges associées.

Les charges locatives comprennent : eau, électricité & chauffage. Une première évaluation fixe l'ensemble des charges (annualisées) à 100€/mois.

Ce qui conduirait aux tarifs suivants : Loyer T2 280€ + 100€ de charges locatives et loyer T3 : 310€ + 100€ de charges locatives.

**Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, les loyers et charges locatives à appliquer pour les logements de la Résidence Paul Serre à savoir : 280€ + 100€ de charges pour les T2 et 310€ + 100€ pour le T3.**

## Délibération 20191503-1006 : Vote du budget primitif 2019 du budget principal

Monsieur le maire explique l'augmentation prévisionnelle des charges à caractère général de 4 000 € par la prise en compte de dépenses nouvelles pour la Chaufferie collective (maintenance, bois déchiqueté...) et la maison Serre.

Après avoir détaillé l'ensemble des postes et répondu aux questions, il est demandé au conseil de délibérer sur le budget primitif 2019 synthétisé dans le tableau ci-joint :

### **Budget général prévisionnel 2019 (synthèse)**

<b>Budget de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Proposition 2019</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Proposition 2019</b>
011 Charges à caractère général	114 800.00	013 Atténuation de charges	15 000.00
012 Charges de personnel & frais assimilés	152 300.00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	36 800.00
014 Atténuation de produits	0.00	73 Impôts & taxes	199 000.00
65 Autres charges de gestion courante	38 400.00	74 Dotations, participations & subventions	171 600.00
66 Charges financières	29 300.00	75 Autres produits de gestion courante	61 000.00
67 Charges exceptionnelles	5 000.00	76 Produits financiers	20.00
022 Dépenses imprévues	10 285.77	77 Produits exceptionnels	0.00
023 Virement à la section d'investissement	258 000.00	042 Opérations d'ordre (travaux en régie)	20 000.00
042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	500.00		
		<b>Sous total recettes</b>	<b>503 420.00</b>
002 Déficit de fonctionnement 2018	0.00	002 Excédent de fonctionnement 2018	105 165.77
<b>Total dépenses</b>	<b>608 585.77</b>	<b>Total recettes</b>	<b>608 585.77</b>

<b>Budget d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
<b>Chapitre</b>	<b>Proposition 2019</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Proposition 2019</b>
20 Immobilisations incorporelles	3 180.00	13 Subventions d'investissement	225 514.98
21 Immobilisations corporelles	177 698.60	16 Emprunts & dettes assimilées	130 400.00
23 Immobilisations en-cours	278 619.37	21 Immobilisations corporelles	0.00
13 Subventions d'investissement	0.00	10 affectation d'une part du résultat de fct	194 079.21
16 Emprunts & dettes assimilées	323 000.00	021 Virement de la section de fonctionnement	258 000.00
020 Dépenses imprévues	1 000.98	040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	500.00
040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	20 000.00	041 Opérations patrimoniales	0.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	024 Produits de cessions	0.00
001 Déficit d'investissement 2018	4 995.24	001 Excédent d'investissement 2018	0.00
<b>Totales dépenses</b>	<b>808 494.19</b>	<b>Total recettes</b>	<b>808 494.19</b>

***Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 du budget principal.***

## Délibération 20191503-1007 : Vote du compte de gestion 2018 du budget Aep

Monsieur le Maire atteste que le compte de gestion présenté par le comptable public de la trésorerie de Privas est en tout point identique au compte administratif (documents envoyés aux conseillers avec la convocation).

***Les membres du conseil municipal approuvent le compte de gestion 2018 du budget Aep à l'unanimité.***

## Délibération 20191503-1008 : Vote du compte administratif 2018 du budget Aep

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le transfert du budget Aep vers la communauté d'agglomération devrait vraisemblablement être effectif en 2020.

Après avoir détaillé les différents chapitres monsieur le maire sort de la salle du conseil, monsieur FOUGIER (1<sup>er</sup> adjoint) procède au vote du compte administratif.

## Compte administratif Aep 2018

### Budget de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Réalisé 2018	Chapitre	Réalisé 2018
011 Charges à caractère général	37 275.14	013 Atténuation de charges	0.00
014 Atténuation de produits	0.00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	62 609.46
65 Autres charges de gestion courante	3 451.65	73 Impôts & taxes	0.00
66 Charges financières	5 136.50	74 Dotations, participations & subventions	0.00
67 Charges exceptionnelles	9.82	75 Autres produits de gestion courante	0.00
022 Dépenses imprévues	0.00	76 Produits financiers	0.00
023 Virement à la section d'investissement	0.00	77 Produits exceptionnels	0.00
042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	43 307.34	042 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	22 597.92
002 Déficit de fonctionnement 2017	0.00	002 Excédent de fonctionnement 2017	39 910.63
<b>Total dépenses</b>	<b>89 180.45</b>	<b>Total recettes</b>	<b>125 118.01</b>
<b>Résultat de fonctionnement (excédent)</b>	<b>35 937.56</b>	<b>Résultat de fonctionnement (déficit)</b>	<b>0.00</b>
<b>Dépenses réelles</b>	<b>45 873.11</b>	<b>Recettes réelles</b>	<b>62 609.46</b>

### Budget d'investissement

Dépenses		Recettes	
Chapitre	Réalisé 2018	Chapitre	Réalisé 2018
20 Immobilisations incorporelles	0.00	13 Subventions d'investissement	9 651.00
21 Immobilisations corporelles	28 040.70	16 Emprunts & dettes assimilées	0.00
23 Immobilisations en-cours	2 299.00	21 Immobilisations corporelles	0.00
13 Subventions d'investissement	0.00	10 Dotations fonds divers	0.00
16 Emprunts & dettes assimilées	16 875.06	021 Virement de la section de fonctionnement	0.00
020 Dépenses imprévues	0.00	040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	43 307.34
040 Opérations d'ordre & de transfert entre sections	22 493.90	041 Opérations patrimoniales	0.00
041 Opérations patrimoniales	0.00	024 Produits de cessions	0.00
001 Déficit d'investissement 2017	0.00	001 Excédent d'investissement 2017	34 916.84
<b>Total dépenses</b>	<b>69 708.66</b>	<b>Total recettes</b>	<b>87 875.18</b>
<b>Résultat d'investissement (recette)</b>	<b>18 166.52</b>	<b>Résultat d'investissement (déficit)</b>	<b>0.00</b>

**Les membres du conseil municipal approuvent le compte administratif à l'unanimité des 9 conseillers municipaux présents.**

### Délibération 20191503-1009 : Vote du tarif de l'eau 2019-03-18

Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs de l'eau appliqué l'année précédente à savoir :

	Forfait	Tarifs HT 2017 (Semestriels)	Tarifs HT 2018 (Semestriels)	Propositions Tarifs HT 2019
<b>Normal</b>	45 m <sup>3</sup>	75	75	<b>75</b>
<b>Agriculteur</b>	75 m <sup>3</sup>	75	75	<b>75</b>
<b>Eleveur</b>	105 m <sup>3</sup>	75	75	<b>75</b>
<b>Commerçant</b>	75 m <sup>3</sup>	75	75	<b>75</b>
<b>Prix m<sup>3</sup> 1<sup>ère</sup> tranche</b>		0.90	0.90	<b>0.90</b>
<b>Prix m<sup>3</sup> 2<sup>ème</sup> tranche</b>		1.90	1.90	<b>1.90</b>
<b>Taxe de la redevance pollution</b>		0.28	0.28	<b>0.28</b>
<b>Participation voies &amp; réseaux</b>		1 750	1 750	<b>1 750</b>

**Les membres du conseil municipal approuvent la reconduction à l'identique des tarifs de l'eau 2018 pour l'exercice 2019.**

### Délibération 20191503-1010 : Renouvellement de la convention avec l'association 30 millions d'amis

Compte tenu de la nécessité de maîtriser la population de chats errants, il est prévu de réaliser une ou plusieurs campagne (s) de stérilisation. A cet effet, il est proposé au conseil municipal de reconduire la convention avec l'association 30 millions d'amis. A noter que la prise en charge sera partagée cette année entre la commune et l'association. La convention est proposée pour une durée d'un an.

***Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la reconduction d'une convention avec l'association 30 millions d'amis.***

### Délibération 20191503-1011 : Convention Ardèche Musique et Danse

Comme chaque année une convention avec le Conservatoire est nécessaire pour pouvoir bénéficier des séances de musique pour les élèves de l'école communale.

***Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la signature d'une convention avec Ardèche Musique & Danse***

### Délibération 20191503-1012 : Changement de nom de la Place du village

La place du village nommée « Place de la Liberté » apparaît encore dans les fichiers des services des impôts fonciers sous le nom « Place Centrale ». Ces services nous demandent de prendre une délibération actant ce changement et de répertorier tous les biens communaux concernés par ce changement d'adresse.

***Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le changement de nom de la place du village en « Place de la Liberté »***

### Délibération 20191503-1013 : Modification horaire mensuel de travail de Véronique Garnier de 70h50 à 76h50

Cette demande vise à prendre en compte le fait que Véronique GARNIER doit gérer les plateaux repas à destination des personnes isolées, en plus du nombre d'élèves, important cette année, qui sont inscrits à la cantine. Le maire propose de rajouter une ½ heure par jour travaillés pour la gestion des plateaux repas. Sur les 36 semaines effectives cela ferait 72 heures à rajouter à l'horaire à annualiser.

***Les membres du conseil municipal approuvent à 9 voix pour et 1 abstention pour le changement d'horaire de travail de madame Véronique Garnier. Cet horaire mensuel annualisé passera de 70h50 à 76h50 à compter de mars 2019.***

### Délibération 20191503-1014 : Offre d'achat monsieur Puaux maison Basseville

Monsieur Puaux a adressé au conseil municipal une proposition d'achat, pour 100 000 €, concernant la maison Basse-ville actuellement louée par la commune à monsieur Delarbre Philippe.

Suite à cette demande, le conseil envisage plus largement la situation du patrimoine immobilier. Trois maisons restent à réhabiliter. Deux en Basse-ville et la maison Barbier, en haut du village.

Indéniablement à un certain moment il faudra s'interroger sur la vente de l'une des trois pour financer l'investissement nécessaire sur les deux autres. Les échéances des baux concernant ces biens seront alors à prendre en compte.

Ainsi le bail de la maison concernée par l'offre de monsieur Puaux arrivant à son terme triennal le 31/07/2020, la décision de son renouvellement (ou non renouvellement) devra donc intervenir avant le 30/04/2020.

Sébastien Fougier fait observer qu'il est donc préférable de laisser la décision d'une vente éventuelle à la prochaine équipe municipale issue des élections de mars 2020.

***Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de sursoir à la décision de mise en vente de la maison concernée par la demande de monsieur Puaux.***

#### Délibération 20191503-1015 : complément de tarif pour la salle des fêtes

Monsieur le Maire souhaite que soit rajoutée aux tarifs de location de la salle des fêtes une participation pour l'utilisation du matériel de sonorisation (table de mixage & amplificateur) ainsi que la possibilité d'un forfait ménage pour les particuliers qui ne souhaitent pas le faire après l'utilisation de la salle des fêtes. Concernant le matériel de sonorisation, il est proposé un tarif de 20€.

Pour le forfait ménage, devant la difficulté de sa mise en place, il est convenu de ne pas l'instaurer. La salle doit être rendue propre et lors de l'état des lieux après utilisation, il sera décidé si un complément ménage s'avère exigible.

***Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité le tarif sono à 20€ et de ne pas instaurer de tarif pour le ménage.***

#### Délibération 20191503-1016 : Associations demande de subventions

L'association pour le Don du Sang Bénévole de la Vallée de l'Eyrieux fait sa demande annuelle pour une subvention de fonctionnement, **les membres du conseil municipal à l'unanimité réitèrent leur soutien par l'attribution d'une subvention de 100€.**

L'association Les Légréimis demande elle aussi une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019. Elle demande également la possibilité d'une participation de la commune pour l'organisation du Trail des Châtaigniers en avril 2019 (budget prévisionnel en annexe).

**Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution à l'association Les Légréimis d'une subvention de fonctionnement de 75€ ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 150€ pour l'organisation du Trail des Châtaigniers.**

L'association l'Abeille noire des Boutières, association de la commune demande également la possibilité de bénéficier d'une subvention de fonctionnement de la part de la commune. **Le conseil municipal valide à l'unanimité l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 75€.**

#### **Informations Diverses :**

- **Affectation des résultats AEP** : au vu des résultats excédentaires tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, le maire suggère de reporter les excédents, au budget 2019, sur leur section respective. C'est ce qui sera proposé au vote du budget AEP le 12 avril.

- **Renouvellement du CDD de VALERO Laurent** : pour rappel, le contrat à durée déterminée initial de Laurent Valéro était d'un an pour accroissement temporaire d'activité est se terminait le 11/02/19. Suite à une concertation avec monsieur FOUGIER (1<sup>er</sup> adjoint en charge des travaux) et le Centre de Gestion de l'Ardèche il est prévu un nouveau CDD de 6 mois pour accroissement saisonnier d'activité. Ce CDD sera suivi en août 2019 d'un CDD d'un an qui portera son échéance en août 2020. Ceci afin de laisser à l'équipe municipale élue en mars

2020 l'initiative de la pérennisation de cet emploi. Sébastien Fougier souligne que ce sont les compétences multiples, en particulier en maçonnerie, de Vincent Courthial, l'employé communal titulaire, qui permettent de rentabiliser ce 2ème emploi.

● **Résidence pour séniors autonomes Paul Serre** : Pour l'instant les appartements 3 & 4 concernés par la convention signée avec la Carsat sont attribués.

● **Gestion des meublés de tourisme** : la CAPCA qui perçoit les taxes de séjour au bénéfice de l'office de Tourisme. Dans le cadre de cette gestion, la Capca suggère que la commune délibère pour mettre en place l'obligation de signaler tout changement d'usage d'une habitation en meublé de tourisme. Suite à la discussion, il n'est pas envisagé de délibérer sur ce sujet.

● **Débat de réflexion sur l'organisation territoriale** : un courrier du 27 février a été déposé par la communion des Eglises dans la vallée de l'Eyrieux pour organiser un débat sur la réflexion sur l'organisation territoriale suite aux divers débats des gilets jaunes. Ce débat se tiendra le 22 mars 2019 18h à la salle du Manouiller.

**Prochain conseil** : le vendredi 12 avril

### Signatures

BESSON François

BEUDOT Elisabeth

CHABAL Fabienne  
Procuration

COURTHIAL Gildas  
Procuration

COURTHIAL Marie-Laure

FAYARD Etienne

FOUGIER Sébastien

HAVOND Mickaël

KANDOUCI Christian  
Excusé

MICHEL Maryline

TAULEIGNE Marc